

DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six le deux du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Labourse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le vingt-sept mars deux mille vingt-six, soit cinq jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie ou publiées conformément à la loi.

**Délibération
N°2026CM08**

Désignation des délégués
aux commissions du Sivom
de la Communauté du
Béthunois

Présents : Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Betty BEN, Johny GLAVIEUX, Annick SAVOLDELLI, André DEBROCK, Claudie MARTEL, Roland JOLY, ~~Frédéric DISSAUX~~, Ludovic RYCKELYNCK, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Stéphane LOUCHART, ~~Alain DIENI~~, Stéphanie HABIBOVIC, Isabelle CAZIN, Rosanna GILLET DIDIO, Dorothee HAUER, Emilie MALAQUIN, Delphine LECOCCQ.

Absent(e)s :

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Frédéric DISSAUX pouvoir à Nicole CHASTENEZ, Alain DIENI pouvoir à Dorothee HAUER

Secrétaire de séance : Delphine LECOCCQ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 27 juin 1988 modifié portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (S.I.V.O.M.) de la Communauté du Béthunois,
Vu les statuts et le pacte syndical modifiés par délibérations du comité syndical,

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, il convient de procéder à l'élection des représentants de la commune au sein des commissions permanentes du SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Considérant que chaque commune « membre » désigne un représentant titulaire pour siéger à chaque commission permanente ainsi qu'un représentant suppléant qui siègera en cas d'empêchement du titulaire,

Madame/Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour les commissions :

**Commission « Administration Générale, Finances,
Ressources Humaines et Affaires Juridiques »**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Alain COQUERELLE	Philippe SCAILLIEREZ

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 21

Commission « Services Techniques »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Alain COQUERELLE	Frédéric DISSAUX

Commission « Enfance, Jeunesse et Restauration Collective »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Isabelle VANELLE	Bernard PRUVOST

Commission « Solidarité, Santé et Affaires Funéraires »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Bernard PRUVOST	Annick SAVOLDELLI

Commission « Sécurité Publique »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Frédéric DISSAUX	Johny GLAVIEUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des délégués titulaires et suppléants aux commissions, en application de l'article L.2121-21 du CGCT.

Sont désignés membres des **commissions** :

Commission « Administration Générale, Finances, Ressources Humaines et Affaires Juridiques »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Alain COQUERELLE	Philippe SCAILLIEREZ

Commission « Services Techniques »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Alain COQUERELLE	Frédéric DISSAUX

Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le

09 AVR. 2026

ID : 062-216204800-20260402-2026CM08-DE

**Commission « Enfance, Jeunesse et Restauration
Collective »**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Isabelle VANELLE	Bernard PRUVOST

**Commission « Solidarité, Santé et Affaires
Funéraires »**

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Bernard PRUVOST	Annick SAVOLDELLI

Commission « Sécurité Publique »

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Frédéric DISSAUX	Johny GLAVIEUX

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Conformément aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

La secrétaire de séance



Delphine LECOCCO

Le Maire,



Philippe SCALLIEREZ